

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la section européenne anglais, je propose à vos enfants, comme les deux années précédentes, d'utiliser **le réseau social Twitter de manière pédagogique**. Cela s'inscrit dans une séquence, sur les réseaux sociaux et leur utilisation ainsi dans le cadre de **la prévention et de l'éducation aux médias**.



Nous l'utiliserons tout au long de l'année avec des objectifs différents : découverte du réseau social, apprentissage des règles, enrichissement culturel et ouverture vers l'extérieur.

Nous développerons les compétences de compréhension écrite et d'expression écrite conformément aux programmes officiels (CECRL).

J'insiste sur le fait que vos enfants créeront un compte Twitter **dédié à cet usage pédagogique uniquement et s'abonneront au compte classe @LeRacinayEuro4**. En aucun cas, ils ne pourront utiliser leur compte privé (s'ils en ont un) dans l'enceinte du collège.

Une **charte d'utilisation de Twitter dans un cadre pédagogique** devra être au préalable signée, par vos enfants et par vous, de manière à se conformer à la charte informatique du collège et aux règles de ce réseau social.

Vous pouvez d'ors et déjà voir les travaux réalisés par les élèves de la promotion précédente sur le compte de la section européenne anglais : **@LeRacinayEuro4**.

Madame Gy, professeur d'anglais section européenne.



Je soussigné(e), Monsieur / Madame,

autorise / n'autorise pas

mon fils / ma fille à ouvrir un compte Twitter pédagogique dans le cadre de l'option européenne anglais pour l'année 2014/2015.

Fait à, le

Signature :

A découper et à remettre à Mme Gy.
